



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 10 mars 2026

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission des finances

**du préavis n° 51/2026 relatif à la mise en conformité, à l'organisation et à l'archivage
des documents communaux**

		Séances			Emoluments			Signatures
		10.03.26						
Rapporteur	Cassella Antonio	X						
Membres	Marsoni Lucette	X						
	Aeberhard Marc	X						
	Crisinel Maxime	X						
	Mijajlovic Pascal	X						

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 10 mars 2026, afin de traiter du préavis N° 51/2026 relatif à la mise en conformité, à l'organisation et à l'archivage des documents communaux.

La séance de commission a débuté, en présence également de la Commission technique pour traiter du présent préavis. Elle s'est poursuivie à huis-clos.

La commission tient à remercier Mme Aurélie Tulot, Syndique et Mme Marina Dormond, secrétaire municipale adjointe, pour leur participation et pour les précisions apportées lors de la séance.

Ce préavis fait suite à une visite de M. le Préfet courant janvier, qui a rappelé à nos autorités la nécessité de la conservation des documents conformes à la loi vaudoise sur l'archivage (Larch), entrée en vigueur le 1er janvier 2012.

Ceci étant dit, c'est pourquoi le présent rapport traite principalement des aspects financiers, du ressort de la Commission des finances, et non des aspects techniques.

Nous avons eu la confirmation par Mme Tulot que des offres pour réaliser ces travaux ont été demandées à 2 entreprises, les sociétés spécialisées dans ce domaine étant rares.

Le choix de la société Pro Archives SA a été effectué pour son approche globale et détaillée, pour le respect de la loi, mais aussi pour la mise en place d'une méthode d'archivage et d'une procédure structurée, ainsi que sur la base de renseignements pris auprès d'autres communes ayant entrepris ce processus.

Ceci permettra à l'avenir d'évoluer dans un cadre bien défini et ne sera plus ou pas sujet à des changements de personnels ou de manières de faire, mais respectera une méthode définie. Il est aussi important de dire que ces travaux concernent tous les services de la commune.

En comparaison, l'autre offre présentait une énorme différence tant en nombre d'heures estimées à 13 contre 600, pour un montant devisé à CHF 12'000.-.

Comme annoncé dans le préavis, la durée des travaux sera d'environ 2 ans. Le montant préavisé en un crédit extrabudgétaire de CHF 70'984.- ne sera pas atteint lors du bouclage des comptes 2026. Dès lors, en fonction de l'avancement, le travail restant à faire, respectivement le solde à payer, du présent préavis, sera porté au budget 2027 voire 2028.

En conclusion, au vu de ce qui précède, à l'unanimité, la Commission des finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 51/2026 relatif à la mise en conformité, à l'organisation et à l'archivage des documents communaux
- Ouï** le rapport de la commission des finances chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide :**
1. D'autoriser la Municipalité à mandater une société spécialisée pour réaliser la mise en conformité, l'organisation des documents communaux.
 2. D'accorder à la municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 70'984.- TTC pour la réalisation de ces tâches.
 3. De financer ce montant par la trésorerie courante.

Ont signé :

Marsoni Lucette

Aeberhard Marc

Crisinel Maxime

Mijajlovic Pascal

Cassella Antonio

